



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL N°4

RH

**MOIS D'AOUT
2021**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
AOUT 2021
TOME SPECIALE RH**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES HUMAINES.

- Arrêté n°2021-12076 en date du 23 aout 2021, abrogation portant nomination et délégation de signature de Madame Françoise Pinna-Longuet.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.



ARRETE N° 2021-12076
D'ABROGATION PORTANT NOMINATION ET
DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME FRANÇOISE
PINNA-LONGUET

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4422-25 ;
- VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 30 ;
- VU l'arrêté n°2020-13880 du 01 octobre 2020 portant nomination de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT en qualité de Directrice Générale des Services ;
- VU le comité technique du 14 mars 2018 ;
- VU le comité technique du 25 juin 2018 ;
- VU le comité technique du 28 janvier 2019 ;
- VU le comité technique du 23 avril 2019 ;
- VU les comités techniques des 13 et 26 novembre 2019 ;
- VU le comité technique du 13 décembre 2019 ;
- VU le comité technique du 21 février 2020 ;
- VU le comité technique du 29 juillet 2020 ;
- VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 26 octobre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 novembre 2020 ;
- VU le comité technique du 11 janvier 2021 ;
- VU le comité technique du 19 février 2021 ;

VU le comité technique du 09 avril 2021 ;

VU le comité technique du 07 mai 2021 ;

VU l'arrêté portant organisation des services n° 2019 – A – 458 du 26 juillet 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-031 en date du 20 février 2019 portant nomination de madame Françoise PINNA-LONGUET en qualité de directrice de la construction et de la réhabilitation des bâtiments au sein de la DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;

VU l'arrêté n°2019-A-089 en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature de madame Françoise PINNA-LONGUET ;

VU l'arrêté n°2021-5702 en date du 27 avril 2021 portant mise à la retraite de madame Françoise PINNA-LONGUET ;

SUR proposition de Madame le Directrice Générale des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Abroge l'arrêté n°2019-A-031 en date du 20 février 2019 portant nomination de madame Françoise PINNA-LONGUET en qualité de directrice de la construction et de la réhabilitation des bâtiments au sein de la DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté n°2019-A-089 en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature de madame Françoise PINNA-LONGUET.

ARTICLE 3 :

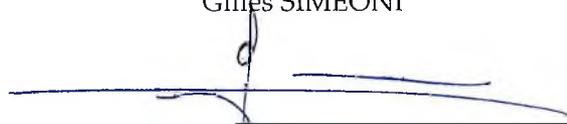
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, U 23.08.2021

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI



Accusé de réception en préfecture
02A-200076958-20210823-2021-12076-AI
Date de télétransmission : 23/08/2021
Date de réception préfecture : 23/08/2021

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1